



MUNICIPALITE DE GLAND

**Préavis municipal n° 22
relatif
à l'octroi d'un crédit d'étude pour la
construction d'une piscine couverte
sur la parcelle n° 91 au lieu dit
"Montoly"**

Date proposée pour la séance de la commission:

- lundi 14 mai 2012 à 20 h 00
bâtiment communal: salle de conférences Lausanne

**Municipaux responsables: M. Thierry Genoud
M. Daniel Collaud**

Gland, le 19 avril 2012

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Le 17 mai 2011, après délibération, le jury désignait le bureau Trebeljahr - Atela lauréat du concours d'architecture pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle n° 91 au lieu-dit "Montoly".

A la demande du conseil communal, son projet "Nage Libre" intégrait les 5 éléments suivants:

- une pataugeoire extérieure;
- une façade ouvrable vers l'extérieur;
- 2 lignes d'eau supplémentaires, soit un total de 8;
- un plongoir (ou au minimum une planche souple);
- un lieu de type buvette ou établissement public convivial, prenant en compte les autres bâtiments du quartier (espaces verts, Montoly, caserne des pompiers).

L'Institut pour l'Economie de la Construction (IEC) estimait le montant total du projet lauréat à 19 millions en lieu et place des 11 millions estimés en 2010, lors de l'élaboration du concours.

En septembre 2011, la municipalité soumettait donc au conseil communal le préavis n° 5 pour l'établissement d'un avant-projet ayant pour but de chiffrer les répercussions financières des éléments ci-dessus sur le coût de l'ouvrage et d'étudier plusieurs variantes avec des niveaux d'équipements différents. Le 13 octobre 2011, le conseil communal octroyait un crédit de 321'900 francs pour l'établissement de l'avant-projet.

Le présent préavis propose de retenir une des variantes étudiées afin que le bureau Trebeljahr - Atela assisté de mandataires spécialisés puisse effectuer les différentes études nécessaires à l'élaboration du budget de construction de la piscine.

Les différentes variantes étudiées pour l'avant-projet:

Au mois de janvier 2012, le bureau Trebeljahr présentait à une délégation de la municipalité 6 propositions chiffrées (voir annexes 1 et 2). Chaque variante présente les principaux avantages et inconvénients suivants:

Proposition n° 1: Version "concours", comprenant 8 couloirs de nage (longueur 25 mètres), un plongoir, une façade ouvrable, une pataugeoire extérieure et un fond mobile transversal.

Coût estimé (y compris intérêts sur crédit de construction et honoraires): fr. 21'000'000.--

Avantages: - projet répondant au cahier des charges du concours;
 - possibilité d'utilisation d'une partie de la terrasse pour le snack;
 - flexibilité d'exploitation.

- Inconvénients:
- coûts élevés (investissement et charges d'exploitation);
 - présence nécessaire de deux à trois surveillants simultanément (pour bassin principal et pataugeoire);
 - deux systèmes distincts de traitement d'eau: un pour la pataugeoire, un autre pour le bassin principal;
 - système de ventilation complexe pour pouvoir fonctionner façade ouverte en belle saison et façade fermée en mauvaise saison;
 - exploitation commune de la terrasse entre la pataugeoire et le snack (conflits entre utilisateurs);
 - coût et entretien annuel de la pataugeoire (nettoyage des feuilles, vidange hivernale);
 - coût et entretien annuel du fond mobile.

Proposition n° 2: 8 couloirs de nage (longueur 25 mètres), un plongeur, une façade ouvrable et un fond mobile transversal.

Coût estimé (y compris intérêts sur crédit de construction et honoraires): fr. 20'800'000.--

- Avantages:
- grande terrasse extérieure de 995 m²;
 - possibilité d'utilisation de cette terrasse par le snack;
 - pas de surveillant pour la pataugeoire;
 - un seul système de traitement d'eau (pour le bassin principal);

- Inconvénients:
- coûts élevés (investissement et charges d'exploitation);
 - pataugeoire extérieure pour jeunes enfants remplacée par le grand bassin avec le fond mobile en position haute. Cela neutralise les couloirs de nage;
 - système de ventilation complexe pour pouvoir fonctionner façade ouverte en belle saison et façade fermée en mauvaise saison;
 - coût et entretien annuel du fond mobile.

Proposition n° 3: 8 couloirs de nage (longueur 25 mètres), un plongeur et un fond mobile transversal.

Coût estimé (y compris intérêts sur crédit de construction et honoraires): fr. 20'700'000.--

- Avantages:
- grande terrasse extérieure de 995 m²;
 - possibilité d'utilisation de cette terrasse par le snack;
 - pas de surveillant pour la pataugeoire;
 - un seul système de traitement d'eau (pour le bassin principal);
 - installation de traitement de l'air intérieur moins complexe et plus efficace (volume à traiter constant dans un milieu fermé).

- Inconvénients:
- coûts élevés (investissement et charges d'exploitation);

- pataugeoire extérieure pour jeunes enfants remplacée par le grand bassin avec le fond mobile en position haute. Cela neutralise les couloirs de nage;
- coût et entretien annuel du fond mobile;
- accessibilité avec la terrasse extérieure réduite (porte).

Proposition n° 4: 8 couloirs de nage (longueur 25 mètres) et un fond mobile transversal.

Coût estimé (y compris intérêts sur crédit de construction et honoraires): fr. 20'200'000.--

- Avantages:
- grande terrasse extérieure de 995 m²;
 - possibilité d'utilisation de cette terrasse par le snack;
 - pas de surveillant pour la pataugeoire;
 - un seul système de traitement d'eau (pour le bassin principal);
 - installation de traitement de l'air intérieur moins complexe et plus efficace (volume à traiter constant dans un milieu fermé);
 - hauteur du bâtiment moins importante;
 - bassin moins profond car zone pour plongeon supprimée.

- Inconvénients:
- coûts élevés (investissement et charges d'exploitation);
 - pataugeoire extérieure pour jeunes enfants remplacée par le grand bassin avec le fond mobile en position haute. Cela neutralise les couloirs de nage;
 - coût et entretien annuel du fond mobile;
 - accessibilité avec la terrasse extérieure réduite (porte).

Proposition n° 5: 6 couloirs de nage (longueur 25 mètres) et un fond mobile longitudinal.

Coût estimé (y compris intérêts sur crédit de construction et honoraires): fr. 19'100'000.--

- Avantages:
- variante la plus économique;
 - dimensions et volumétrie du bâtiment réduites;
 - terrasse extérieure de 750 m²;
 - possibilité d'utilisation de cette terrasse par le snack;
 - pas de surveillant pour la pataugeoire;
 - un seul système de traitement d'eau (pour le bassin principal);
 - installation de traitement d'air réduite (moins de volume à traiter);
 - hauteur du bâtiment moins importante;
 - bassin moins profond;
 - moins d'eau à traiter dans le bassin (6 couloirs de nage au lieu de 8).

- Inconvénients:
- pataugeoire extérieure pour jeunes enfants remplacée par le grand bassin avec le fond mobile en position haute. Cela neutralise des couloirs de nage;

- pour un fond mobile disposé dans le sens de la longueur du bassin, la fabrication et l'installation est assurée par une entreprise norvégienne;
- accessibilité avec la terrasse extérieure réduite (porte);
- variante offrant la flexibilité la plus réduite à l'exploitation.

Proposition n° 6: 6 couloirs de nage (longueur 25 mètres) et un bassin d'apprentissage intérieur.

Coût estimé (y compris intérêts sur crédit de construction et honoraires): fr. 19'400'000.--

- Avantages:
- coût proche de celui de la variante 5 (investissement et exploitation);
 - grande terrasse extérieure de 995 m²;
 - possibilité d'utilisation de cette terrasse par le snack;
 - pas de surveillant pour la pataugeoire;
 - un seul système de traitement d'eau pour les deux bassins;
 - installation de traitement de l'air intérieur moins complexe et plus efficace (volume à traiter constant dans un milieu fermé);
 - hauteur du bâtiment moins importante;
 - pas de coût, ni d'entretien annuel pour un fond mobile;
 - bassin moins profond avec possibilité de fond en pente;
 - flexibilité d'exploitation (par exemple possibilité pour les non nageurs d'utiliser le bassin d'apprentissage pendant que le bassin principal est entièrement dédié aux nageurs);
 - zone disponible dans le prolongement du bassin d'apprentissage contre la façade permettant de disposer des chaises longues.

Inconvénient: - accessibilité avec la terrasse extérieure réduite (porte).

Estimation des frais d'exploitation et charges financières:

A la réception de ces différents scénarios, le SBU en collaboration avec M. Sylvain Rolli (président de l'association des piscines romandes et tessinoises) et les architectes a procédé à une estimation des frais d'exploitation et des charges financières pour les variantes 1 (variante du concours, également la plus chère), 5 (la plus économique) et 6 (variante intermédiaire présentant le plus d'avantages).

Nous précisons qu'à ce stade des études, une séance technique s'est tenue au service de l'éducation physique et du sport à Lausanne en présence du préposé aux équipements sportifs, M. Yann Borboën. Ce dernier a confirmé que l'option bassin d'apprentissage présentait de nombreux avantages au niveau de la construction, de l'exploitation et de l'utilisation (scolaire et/ou public).

Frais d'exploitation:

Pour ces trois variantes retenues, les frais d'exploitation sont basés sur une utilisation de la piscine la plus large possible, soit une ouverture 7 jours sur 7, de 8 h 00 à 21 h 30 tous les jours, avec des plages horaires accordées au public, aux écoles, aux clubs et aux sociétés, simultanément ou en alternance.

Les calculs prennent en compte:

1. Les frais de personnel (y compris les charges salariales) pour:

- la surveillance des bassins pendant les heures d'ouverture au public, y compris celles de la pataugeoire extérieure pour la variante 1;
- les contrôles journaliers des installations techniques;
- les heures de maintenance et nettoyage du bassin (2 fermetures annuelles imposées par l'arrêté sur l'hygiène des piscines du 10 mai 1963;
- le nettoyage et entretien des lieux (conciergerie);
- les remplacements pendant les vacances du personnel fixe.

2. Les charges spécifiques à une piscine telles que:

- les produits de nettoyage et de désinfection (anti-mycose, nettoyeur anticalcaire pour inox et carrelage piscine);
- les consommables (surchaussures, gants de protection, masques à filtre...);
- la désinfection et le traitement de l'eau;
- l'entretien du fond mobile (pour les variantes 1 et 5);
- l'entretien spécifique de la pataugeoire extérieure (pour la variante 1).

Charges financières:

Le calcul des charges financières tient compte de l'octroi d'un subside par le Fonds du sport vaudois. En accord avec les services concernés, cette subvention est estimée à 10% du coût de l'ouvrage pour chacune des trois variantes.

Les charges annuelles totales sont les suivantes:

Proposition n° 1 (version concours):

Charges d'exploitation:			
frais de personnel:	437'000.00		
charges piscine:	142'000.00		
		<hr/>	
Total 1:	579'000.00		Fr/an
Charges financières (avec subside 10%, soit 2'100'000.- fr.):			
Intérêts 2.75% sur 18'900'000.00:	519'750.00		
Amortissement 30 ans:	630'000.00		
		<hr/>	
Total 2:	1'149'750.00		Fr/an
Total général:	1'728'750.00		Fr/an

Proposition n° 5 (version économique):

Charges d'exploitation:			
frais de personnel:	383'000.00		
charges piscine:	120'500.00		
		<hr/>	
Total 1:	503'500.00		Fr/an

Charges financières (avec subside 10%, soit 1'910'000.- fr.):		
Intérêts 2.75% sur 17'190'000.00:	472'725.00	
Amortissement 30 ans:	573'000.00	
	<hr/>	
Total 2:	1'045'725.00	Fr/an
Total général:	1'549'2250.00	Fr/an

Proposition n° 6 (version bassin d'apprentissage):

Charges d'exploitation:		
Frais de personnel:	383'000.00	
Charges piscine:	121'500.00	
	<hr/>	
Total 1:	504'500.00	Fr/an
Charges financières (avec subside 10%, soit 1'940'000.- fr.):		
Intérêts 2.75% sur 17'460'000.00:	480'150.00	
Amortissement 30 ans:	582'000.00	
	<hr/>	
Total 2:	1'062'150.00	Fr/an
Total général:	1'566'650.00	Fr/an

Variante retenue:

A l'analyse des différents éléments ci-dessus, il apparait que la proposition présentant le meilleur rapport coût d'investissement / coûts d'exploitation / flexibilité d'utilisation est la variante 6.

Il a donc été demandé au bureau Trebeljahr - Atela de retravailler et d'optimiser cette variante.

Les choix techniques suivants ont permis de revoir le coût estimatif de l'ouvrage à la baisse:

- modification des évacuations d'eau et de leur raccordement au réseau communal;
- fondations sur semelles filantes en lieu et place d'un radier;
- réduction du lanterneau en toiture;
- aménagements extérieurs simplifiés;
- choix de matériaux;
- etc....

Tout en conservant la même volumétrie du bâtiment dans l'esprit du projet "Nage Libre", le montant des travaux a été réévalué à 16'700'000.00 francs TTC, intérêts sur crédit de construction et honoraires compris.

Avec ce nouveau montant des travaux, le calcul des charges est le suivant:

Charges d'exploitation (inchangées):		
frais de personnel:	383'000.00	
charges piscine:	121'500.00	
	<hr/>	
Total 1:	504'500.00	Fr/an

Charges financières (avec subside 10%, soit 1'670'000.- fr.):		
Intérêts 2.75% sur 15'030'000.00:	413'325.00	
Amortissement 30 ans:	501'000.00	
	<hr/>	
Total 2:	914'325.00	Fr/an
Total général:	1'418'825.00	Fr/an

Etablissement du projet définitif et du devis général

La municipalité propose de mandater le bureau Trebeljahr - Atela, pour effectuer les études préparatoires au démarrage du chantier.

Le bureau procédera à la finalisation du projet, à l'étude des détails techniques, à l'établissement des appels d'offres selon les procédures AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics), ainsi qu'à leur analyse.

Des appels d'offres seront également lancés afin de mandater des bureaux techniques (ingénieurs civil, électricien, chauffage, ventilation et sanitaire).

Le dossier de demande d'autorisation de construire sera établi en parallèle.

Coût de l'étude

Pour un coût de construction de l'ouvrage estimé à 16'700'000.00 francs, le détail des honoraires et des frais nécessaires à l'établissement de ces études s'établit comme suit:

Architectes (Trebeljahr - Atela Architectes Associés)	819'400.--
Ingénieur civil	140'400.--
Ingénieur électricien	57'300.--
Ingénieur chauffage ventilation	132'000.--
Ingénieur sanitaire	108'000.--
Spécialistes (géomètre, acousticien, sécurité feu)	23'800.--
Relevés, études géotechniques	27'100.--
Autorisations, taxes	13'000.--
Reproductions, documents	54'000.--
Total TTC	1'375'000.--TTC

Remarque:

En conformité avec la norme SIA en vigueur, le montant des honoraires des architectes est calculé selon un pourcentage sur le coût de l'ouvrage.

Programme

Selon le planning de l'annexe 3, en cas d'accord par le conseil communal du crédit sollicité, les études démarreront dès le mois de juillet 2012.

Outre l'optimisation du projet permettant des économies sur le coût de construction de l'ouvrage, la municipalité souhaite également diminuer les charges d'exploitation en retravaillant les points suivants:

- détermination des utilisateurs (écoles, publics, sociétés et clubs, institutions...);
- horaires d'ouverture;
- optimisation des charges financières (réservation de taux forward, autres produits financiers);
- optimisation des recettes (entrées, cours, location du snack).

De leur côté, les mandataires établiront les soumissions. L'analyse de ces dernières et les propositions d'adjudications seront achevées en novembre 2013. En parallèle, la demande d'autorisation de construire sera déposée en juillet 2013.

Un préavis pour le crédit de construction pourra ainsi être présenté au conseil communal en décembre 2013 en 1^{ère} lecture pour un démarrage des travaux possible en avril 2014.

La durée des travaux étant à ce jour estimée à 18 mois, la piscine pourrait être achevée en septembre 2015.

Financement

S'agissant d'une étude sans aucune garantie de réalisation de l'ouvrage à ce stade, il y a lieu de prévoir un amortissement sur une durée de 5 ans.

Cependant, en cas d'acceptation du crédit de construction, ce montant de 1'375'000.00 fr. sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi, si le crédit de construction est refusé, sur la base d'un taux d'intérêt de 2.75%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 312'812.00 fr (intérêts: 37'812.00 fr. et amortissement: 275'000.00 fr.).

Enfin, si par la suite le crédit de construction est accepté, toujours sur la base d'un taux d'intérêt de 2.75%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 83'662.00 fr (intérêts: 37'812.00 fr. et amortissement: 45'850.00 fr.).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le conseil communal.

Conclusions

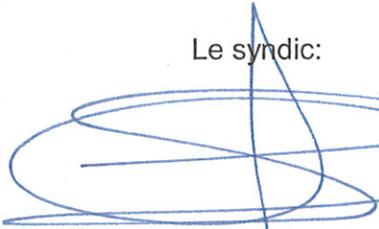
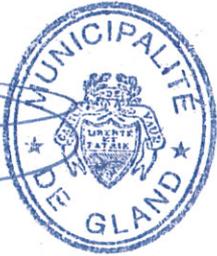
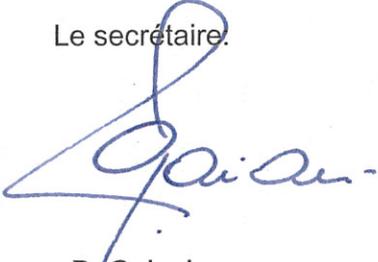
Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

./.

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n° 22 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle n° 91 au lieu-dit "Montoly";
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de 1'375'000 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre cette étude;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 1'375'000 francs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

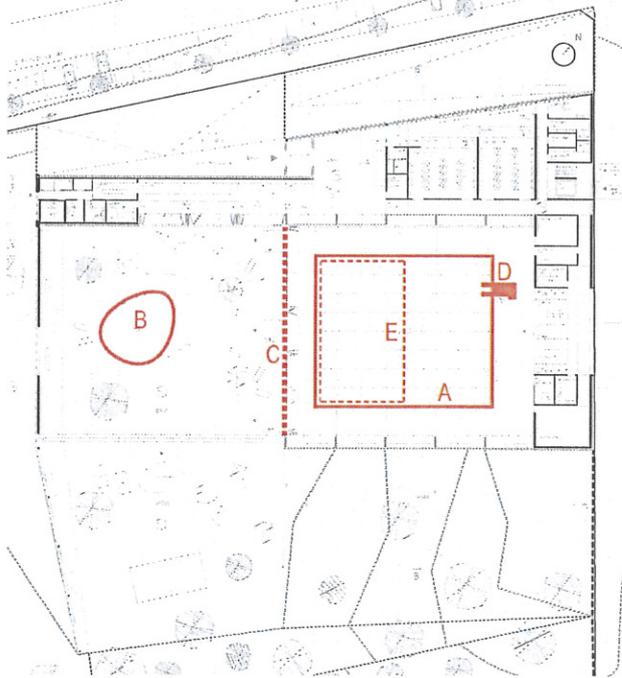
Le syndic:   Le secrétaire: 

G. Creteigny D. Gaiani

Annexes: propositions 1 à 3;
propositions 4 à 6;
planning intentionnel des études;
tableau du plafond d'endettement.

Proposition 01

21 000 000. TTC

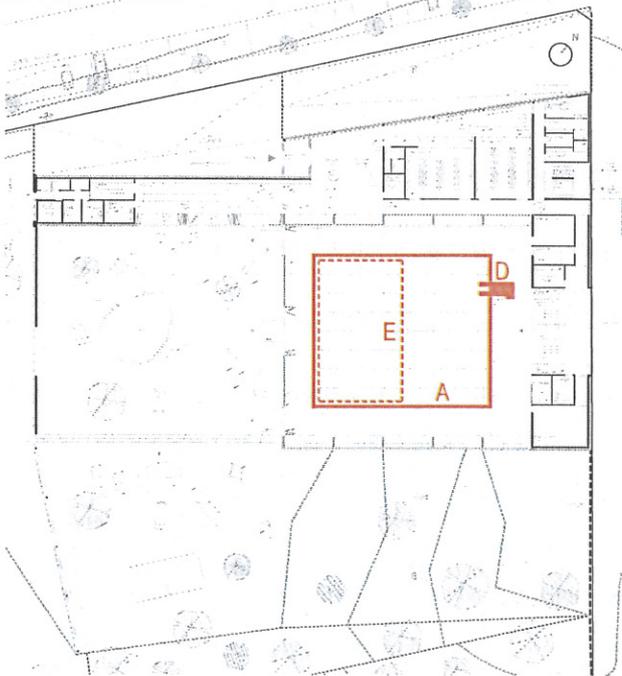


A+B+C+D+E

concours + fond mobile

Proposition 03

20 700 000. TTC

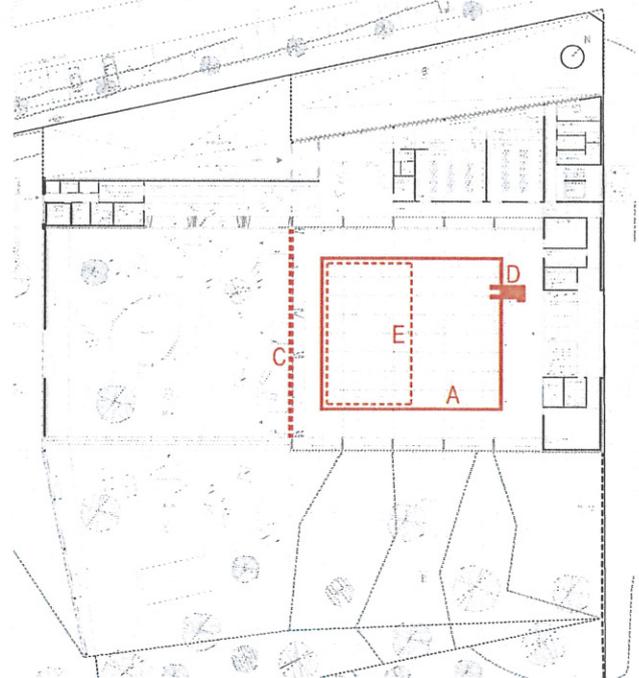


A+D+E

Proposition 02

20 800 000. TTC

ANNEXE 1



A+C+D+E

PROPOSITIONS ETUDIEES

1. **A+B+C+D+E (présentée au concours + fond mobile)**
Plan avec 8 couloirs de nage + Pataugeoire + Façade ouvrable + Plongeur + Fond mobile
2. **A+C+D+E**
Plan avec 8 couloirs de nage + Façade ouvrable + Plongeur+Fond mobile
3. **A+D+E**
Plan avec 8 couloirs de nage + Plongeur + Fond mobile
4. **A+E**
Plan avec 8 couloirs de nage + Fond mobile
5. **A1+E (25.00x8.00m)**
Plan avec 6 couloirs de nage + Fond mobile (25.00x8.00)
6. **A2**
Plan avec 6 couloirs de nage + Bassin d'Apprentissage

Afin d'étudier toutes les propositions nous avons chiffré la proposition de base - Proposition 1 (celle présentée au concours + Fond mobile) et séparément les **6 variantes**:

- B** - Pataugeoire (incidence sur les locaux techniques et les réseaux)
- C** - Façade ouvrable
- D** - Plongeur (incidence sur la hauteur et la volumetrie du bâtiment)
- A1** - Le retrait de 2 couloirs de nage (incidence sur la volumetrie du bâtiment)
- A2** - Le bassin de 6 couloirs + bassin d'Apprentissage
- E** - Fond Mobile

A 8 COULOIRS DE NAGE

A1 6 COULOIRS DE NAGE AVEC FOND MOBILE

A2 6 COULOIRS DE NAGE + BASSIN D'APPRENTISSAGE

B PATAUGEoire

C FACADE OUVRABLE

D PLONGEOIR

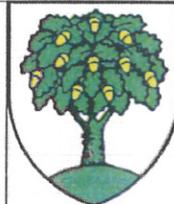
E FOND MOBILE

MAITRE DE L'OUVRAGE

VILLE DE GLAND

Grand-Rue38_ 1196 Gland

T +41 22 354 04 80



MAITRE D'OEUVRE

TREBELJAHR_ATELA - ARCHITECTES ASSOCIES

Cathrin Trebeljahr Architecte

8 Ch. de la Gravière - 1227 Les Acacias
E ctrebeljahr@trebeljahr-architecte.com
T +41 22 820 35 36

91, Rue Réaumur - 75002 Paris
E ctrebeljahr@trebeljahr-architecte.com
T +33 1 43 48 27 86

DESSIN

RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS

DATE

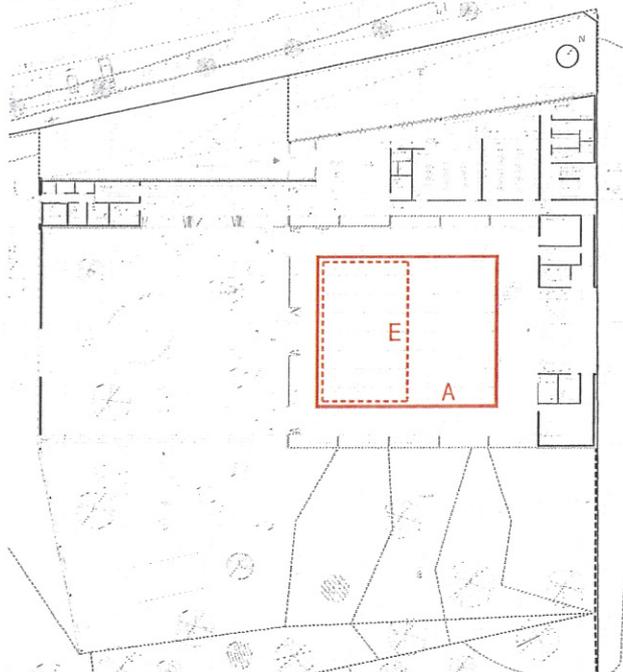
12.04.12

Atela Architectes

15, Bd Saint-Martin - 75003 Paris
E atela@atela.fr
T +33 1 43 57 90 19

Proposition 04

20 200 000, TTC

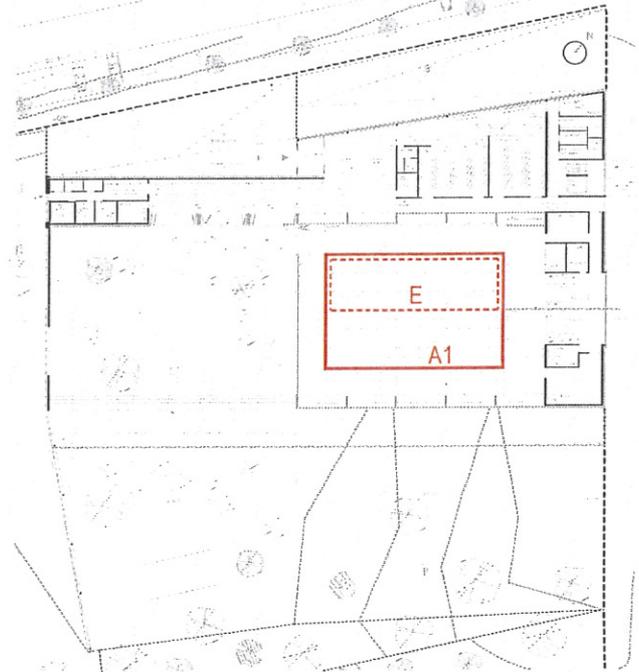


A+E

Proposition 05

19 100 000, TTC

ANNEXE 2



A1+E (25.00x8.00m)

Proposition 06

16 700 000, TTC



A2

A 8 COULOIRS DE NAGE

A1 6 COULOIRS DE NAGE AVEC FOND MOBILE

A2 6 COULOIRS DE NAGE + BASSIN D'APPRENTISSAGE

B PATAUGEoire

C FACADE OUVRABLE

D PLONGEOIR

E FOND MOBILE

PROPOSITIONS ETUDIEES

1. A +B+C+D+E (présentée au concours + fond mobile)
Plan avec 8 couloirs de nage + Pataugeoire + Façade ouvrable + Plongeoir + Fond mobile
2. A+C+D+E
Plan avec 8 couloirs de nage + Façade ouvrable + Plongeoir+Fond mobile
3. A+D+E
Plan avec 8 couloirs de nage + Plongeoir + Fond mobile
4. A+E
Plan avec 8 couloirs de nage + Fond mobile
5. A1+E (25.00x8.00m)
Plan avec 6 couloirs de nage + Fond mobile (25.00x8.00)
6. A2
Plan avec 6 couloirs de nage + Bassin d'Apprentissage

Afin d'étudier toutes les propositions nous avons chiffré la proposition de base - Proposition 1 (celle présentée au concours + Fond mobile) et séparément les 6 variantes:

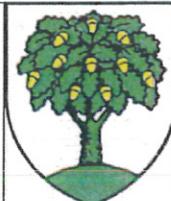
- B - Pataugeoire (incidence sur les locaux techniques et les réseaux)
- C - Façade ouvrable
- D - Plongeoir (incidence sur la hauteur et la volumetrie du bâtiment)
- A1 - Le retrait de 2 couloirs de nage (incidence sur la volumetrie du bâtiment)
- A2 - Le bassin de 6 couloirs + bassin d'Apprentissage
- E - Fond Mobile

AFFAIRE

PISCINE COUVERTE DU MONTOLY

MAITRE DE L'OUVRAGE

VILLE DE GLAND
Grand-Rue38 _ 1196 Gland
T +41 22 354 04 80



MAITRE D'OEUVRE

TREBELJAHR_ATELA - ARCHITECTES ASSOCIES

Cathrin Trebeljahr Architecte
8 Ch. de la Gravière - 1227 Les Acacias
E ctrebeljahr@trebeljahr-architecte.com
T +41 22 820 35 36

91, Rue Réaumur - 75002 Paris
E ctrebeljahr@trebeljahr-architecte.com
T +33 1 43 48 27 86

DESSIN

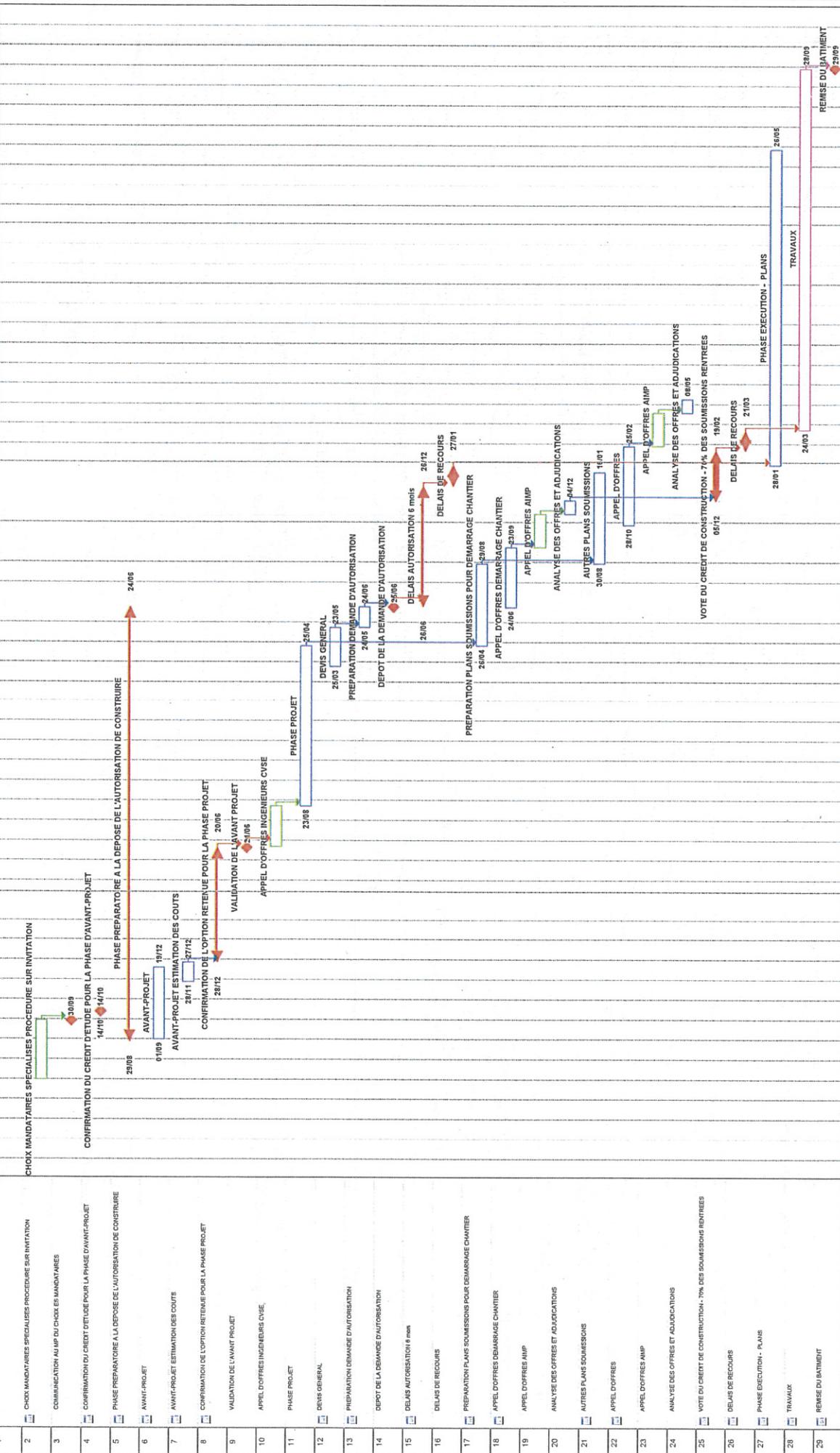
RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS

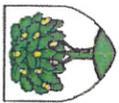
DATE

12.04.12

Atela Architectes

15, Bd Saint-Martin - 75003 Paris
E atela@atela.fr
T +33 1 43 57 90 19





Crédit d'investissement

Préavis no: 22

Montant: Fr. 1'375'000.00

Ville de Gland

Objet: Crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle n° 91 au lieu dit "Montoly"

Estimation des charges financières annuelles

- Taux 2.75%

- Amortissement 5 ans

Fr. 37'812.50

Fr. 275'000.00

Total annuel des charges

Fr. 312'812.50

Cautionnements

Plafond de cautionnement 20'000'000.00

Cautionnements engagés à ce jour 10'543'018.00

Disponible à ce jour 9'456'982.00

Situation financière au 30.01.2012

Plafond d'endettement

Endettement

- Engagements courants
- Passifs transitoires
- Emprunts / Limite de crédit

Total endettement

	31.12.2010	31.12.2011	19.04.2012
Plafond d'endettement			
Endettement	2'945'012.14	1'970'736.15	1'199'646.00
	321'486.80	334'683.45	418'543.25
	56'955'000.00	56'945'000.00	56'832'000.00
Total endettement	60'221'498.94	59'250'419.60	58'450'189.25

			108'000'000.00
--	--	--	----------------

Préavis

Préavis en cours acceptés par le Conseil communal
Travaux facturés et payés à ce jour

Solde ouvert

Préavis en cours

Préavis n° 19 : crédit étude révision plan directeur communal
Préavis n° 21 : réorganisation lignes transports publics régionaux et TUG (1ère phase)
Préavis n° 22 : crédit étude construction piscine couverte au lieu dit "Montoly"

Total des préavis en cours

Récapitulation

27'042'165.55 Total endettement au 30.01.12
10'663'948.13 Solde ouvert préavis

16'378'217.42 Préavis en cours

Total endettement brut

	58'450'189.25
	16'378'217.42
	1'817'000.00
Total endettement brut	76'645'406.67

ANNEXE 4